



Paris, le 11 juin 2021

Ce que la Ville veut nous faire croire !

Droit de réponse aux Flash Info n°1 et 2

La Maire de Paris précise ne pas adhérer à l'esprit de la loi sur la transformation de la fonction publique en matière du temps de travail (y serait-elle favorable pour les autres thèmes ?) mais qu'elle est contrainte de la mettre en œuvre.

C'est donc en février 2021 que la Ville sollicite pour la 1^{ère} fois les organisations syndicales pour entamer le dialogue social en mars. Que s'est-il passé entre juillet 2020 (date de mise en place du nouvel exécutif) et février 2021 malgré nos alertes ? Rien !

C'est donc seulement 4 mois de discussions et propositions que la Ville aura consacrés au temps de travail de ses agents contre un an en 2001 ! Cherchez l'erreur !

Aujourd'hui, la Ville nous informe :

- Vouloir prioriser les métiers dits féminisés, **mais qu'en est-il pour les femmes exerçant les métiers majoritairement masculins ?** N'est-ce pas au nom de cette rupture d'égalité F/H que la Ville de Paris a supprimé la journée des mères (délibération de l'été 2017) ?
- De la création de la semaine de 4,5 jours, c'est un plus que nous avons salué. Mais pour ce qui concerne la **semaine de 4 jours, elle existe depuis 2001 !**
- De mesures permettant de mieux concilier les temps de vie professionnelle et personnelle. **Des mesures que nous cherchons encore !**
- Des 2 jours de fractionnement. Les plus anciens d'entre nous se souviendront peut-être de l'origine des 8 jours dits du Maire, que la Maire actuelle veut supprimer, dont certains étaient les jours dits d'hiver. **Quel cadeau que de nous rendre d'une main ce qui nous est pris de l'autre !**
- De la sujétion de 3 jours pour tous et cumulable aux sujétions prévues selon pénibilité des métiers ou des rythmes particuliers de travail. **Elle a été obtenue suite à votre mobilisation lors des grèves et manifestations alors que l'intersyndicale en faisait la demande depuis l'ouverture du dialogue social !**
- Des 2 JRTT annuels supplémentaires possibles. **Ne nous laissons pas leurrer, il s'agit là de travail supplémentaire à effectuer au-delà des 35 h/semaine.**

Par ailleurs, pour les agents qui bénéficient aujourd'hui d'un temps de trajet de pause méridienne (aller/retour) de 10, 20 ou 30 mn, ce sera 0 mn dès le 1^{er} janvier 2022, donc ce temps devra être travaillé en plus. Seuls les agents localisés au-delà de 30 mn aller/retour d'un restaurant administratif de la Ville ou conventionné se verront crédités de seulement 15 mn/jour.

À en croire la Ville qui additionne les 2 jours de fractionnement, les 3 jours de sujétions et les 2 JRTT supplémentaires, ce serait 7 jours sur les 8 supprimés que nous récupérerions et nous ne perdriens qu'une petite journée.

Mais c'est une double tromperie !

Pour l'intersyndicale, d'une part, ce sont au mieux 2 jours de fractionnement et 3 jours de sujétion pour tous, soit 5 jours **qui ne compensent pas les 8 jours supprimés**, d'autre part ce que ne dit pas la Ville c'est que la durée annuelle du temps de travail serait augmentée de 35 heures à 42 heures selon le niveau de sujétion !

IL MANQUE DONC BIEN PLUS QUE TROIS JOURS !

L'intersyndicale et les syndicats qui la composent ont déposé des amendements afin de modifier le dit « règlement » et combler ce déficit.

**Plus que jamais, ENSEMBLE, manifestons le vendredi 18 juin 9H30
jour du prochain CT central de la porte Saint-Martin, Paris 10^{ème}, vers l'Hôtel
de Ville**

pour que la mairie de Paris revoie sa copie !

Répondons à l'appel du 18 juin !

« PAS UNE MINUTE DE PLUS » !

Et pour ceux qui ne peuvent nous rejoindre, poser une heure de grève, c'est aussi une manière de faire pression, soutenir le mouvement de l'intersyndicale et défendre notre temps de travail !